

Projet Interreg Franco-Suisse ALPEAU

Site de Chambéry-métropole
(F – Savoie)

Comité de pilotage international du 20 mai 2011



Rencontre avec ARS et Hydrogéologues agréés / protection des captages en forêt



5 avril 2011

22 Participants (Savoie – Haute-Savoie – Isère)

- Hydrogéologues (7)
- Ingénieurs et techniciens ARS (5)
- Partenaires Alpeau (ONF, SM3A) + Chambéry métropole

Thèmes abordés :

- Présentation ALPEAU
- Avancement des recherches spécifiques / site Chambéry métropole
- Apport sur les techniques d'exploitation forestière
- **Échanges sur « adaptation des pratiques et de la réglementation / protection des captages en forêt »**

La protection des captages en forêt – adaptation des pratiques et de la réglementation ?

PPI – St Baldoph / chambéry métropole
Très grande surface
Cloture mauvais état



Rencontre avec ARS et Hydrogéologues aggrés / protection des captages en forêt



Grands thèmes abordés :

- **Etat existant de la protection :**

Réglementation mal appliquée (ex Vallée de l'Arve)

Pratiques (y compris réglementaires) différentes d'un département à l'autre

- **Amélioration de la connaissance :** insuffisance des données préalables et du suivi de données dans le temps (débit, qualité, ouvrages...)

- **Quelle est la protection physique la plus pertinente à mettre en œuvre ?** = adapter les prescriptions

Dans les PP immédiats (travaux / gestionnaire de l'eau) et les PP rapprochés (prescriptions – exploitation forestière / propriétaires privés)

+ conséquences réglementaires, économiques, de gestion (exploitation des ouvrages)

Rencontre avec ARS et Hydrogéologues aggrégés / protection des captages en forêt



Grands thèmes abordés :

- **Quid du système réglementaire ?** : système actuel qui ne permet pas d'adaptation de la protection en fonction de l'évolution de la connaissance et des projets ou pratiques, d'où un risque de dégradation de la protection
- **Contrôle/suivi des prescriptions** dans les PPR inexistant : lien propriétaire forestier / service d'eau à créer
- **Indemnisation des propriétaires forestiers** : absence de références pour le chiffrage